



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'Administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu : GIVONS

Le : 9 déc. 2022

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

Jean-Michel PERRIER
Président S.O. GIVONS BASKET



Monsieur le Maire
Mairie de Givors
1 place Camille Vallin
69700 Givors

Givors, le 4 décembre 2022

Objet : subvention 2023

Monsieur le Maire,

Par la présente, je renouvelle, au nom du **S.O. Givors Basket**, la demande de subvention municipale annuelle à hauteur de **20 000 €** qui permettra au club de pérenniser et de développer ses activités, tel que nous l'avons déjà entrepris.

Afin de motiver votre engagement au côté du **S.O. Givors Basket**, je veux vous rappeler quelques éléments de la vie du club :

1. Le nombre de licenciés, s'élève cette saison à **225** ce qui représente une augmentation de **21,62%** par rapport à la saison 2021-2022 et de **73%** depuis 2020-2021. Ceci nous a contraint à engager 4 équipes de jeunes supplémentaires. Cette situation nous honore mais augmente considérablement les frais de fonctionnement du club en remboursement de frais de déplacement, d'arbitrage, achats de matériel et autres formations (entraîneurs, arbitres, etc.).

2. La politique du club reste résolument tournée vers l'**éducation** et la **formation** des jeunes. C'est pour cela que nous avons opté pour la création d'ententes, pour certaines équipes, avec le club voisin de Chasse-sur-Rhône afin de maintenir nos équipes de jeunes au meilleur niveau possible. Cette saison ce ne sont pas moins de **17 équipes** qui sont engagées, dans les différents championnats, dont une équipe U20M au niveau régional auxquelles il faut ajouter ; une équipe loisir, le baby-basket, le basket santé et le micro basket, ce qui porte à **21** le nombre d'équipes du **S.O. Givors Basket**.

3. De plus, nous nous sommes engagés au côté de l'**O.S.G.**, dans le cadre de la cité éducative, dans le dispositif « classe sport » au sein du collège Lucie Aubrac et de l'école St Thomas d'Aquin pour lesquelles nous accueillons une trentaine de jeunes givordins. D'autre part, nous collaborons régulièrement avec les écoles élémentaires de la ville en proposant des interventions de découvertes du basket école.

Stade Olympique Givordin Basket

Palais des Sports Salvador Allende - 14, rue Auguste Delaune - 69700 GIVORS
Contact : Jean-Michel Perrier : 06.22.77.50.41 - sagivorsbasket@gmail.com



4. Depuis 1999, le S.O.Givors Basket s'est engagé dans une démarche de **création d'emploi**. Depuis lors, ce sont une dizaine de jeunes, sans formation initiale, qui ont bénéficié de l'effort du club dans divers dispositifs : emploi jeune d'abord puis apprentissage et contrat de professionnalisation. La majorité d'entre eux ayant trouvé depuis un emploi durable. Cette année encore nous poursuivons dans cette voie en signant, avec **trois jeunes filles** un contrat d'apprentissage, 2 en formation de N.D.R.C. (Négociation et Digitalisation de la Relation Client), 1 en double qualification BPJEPS Basket et APT (Activités Pour Tous). D'autre part, nous avons obtenu l'agrément pour la mise en place d'un **service civique pour trois jeunes givordins**, deux garçons et une fille, qui vont participer au développement du club et que nous inscrivons par ailleurs dans des formations suscitant leur intérêt.

5. Nous proposons par ailleurs des activités physique adaptée à tout niveau afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à notre sport :

- **Basket Santé** qui propose une activité physique adaptée aux capacités de chacun.
- **Micro Basket ouvert aux enfants de 3 à 5 ans à laquelle peuvent participer les parents pour partager un moment privilégié avec leur enfant.**
- **Basket Loisir** pour tous celles et ceux qui ne souhaitent pas pratiquer le basket en compétition, quel que soit leur âge.

Le S.O. Givors Basket a reçu pour le Basket Santé et le Micro Basket le **label de la Fédération Française de Basket Ball (FFBB)** et pour le second, nous avons été le **premier club labellisé** dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Par ailleurs, nous poursuivons les actions citoyennes engagées en plus de nos actions sportives. Aussi, nous mettons en place :

- **Une collecte de protections périodiques féminines** avec l'objectif prochain d'installer, avec votre accord, un distributeur dans les sanitaires du palais des sports
- **Le tri sélectif** au sein du club avec la mise à disposition de sacs poubelles dédiés.

Stade Olympique Givordin Basket

Palais des Sports Salvador Allende - 14, rue Auguste Delaune - 69700 GIVORS

Contact : Jean-Michel Perrier : 06.22.77.50.41 - sogivorsbasket@gmail.com



6. A chaque période de vacances scolaires nous organisons des **stages multisports**, option Basket, pour nos jeunes licenciés, de 6 à 13 ans, et durant lesquels nous accueillons aussi les **non-licenciés**.

7. Développer le **Basket 3x3** au sein du club et de la commune est aussi un de nos objectifs pour la fin de saison, un tournoi devrait être organisé au printemps.

8. Comme vous, notre politique tarifaire est résolument tournée vers l'accessibilité au plus grand nombre, prenant en compte la situation particulière de la population givordine. Ainsi, le montant des cotisations est resté stable depuis quatre saisons, malgré les aides diverses (tickets jeunes, carte Région, pass sport...) dont bénéficient les familles. Cela fait du S.O.Givors Basket l'un des clubs les plus accessibles à la pratique de notre sport.

9. Le **S.O. Givors Basket** répond présent chaque fois qu'il est sollicité pour une opération d'animations sur les quartiers de la ville pour faire découvrir et pratiquer notre sport aux plus défavorisés comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années.

10. Enfin, le S.O.G Basket participe activement, depuis leurs origines, à **toutes** les initiatives de la commune : forum des sports, relais inter-associations, etc., pour lesquelles les élus locaux et les organisateurs regrettent régulièrement la faible implication des associations locales.

Je sais les contraintes budgétaires de la commune et votre obligation d'équilibrer le budget comme votre volonté de ne pas imposer plus les Givordins mais pour toutes les raisons suscitées et la continuité du basket givordin, j'espère que vous accèderez à ma demande.

Bien entendu, avec la création de deux postes NDRC en apprentissage, nous avons entrepris de développer la recherche d'autres moyens de ressources, publics et privés, malgré l'extrême difficulté pour un club comme le nôtre de démarcher des partenaires financiers et de mobiliser la population, qui a d'autres préoccupations, sur des manifestations lucratives que malgré tout nous multiplions autant que faire se peut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations sportives.

Jean-Michel Perrier

Président

Stade Olympique Givordin Basket

Palais des Sports Salvador Allende - 14, rue Auguste Delaune - 69700 GIVORS

Contact : Jean-Michel Perrier : 06.22.77.50.41 - sogivorsbasket@gmail.com